



Du 1er septembre au 31 décembre 2012

NOTE D'INFORMATIONS

L'opération "Pass'Loisirs Caf" 2011 étant clôturée, le Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales a décidé de renouveler l'opération pour septembre 2012.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Meurthe-et-Moselle reste le relais pour tous les clubs sportifs affiliés à une fédération dans le dispositif Pass'Loisirs Caf. Les bordereaux d'envoi et la fiche signalétique sont transmis aux clubs par l'intermédiaire des comités départementaux.

Il appartient aux clubs sportifs participant d'adopter le fonctionnement suivant :

- a) Tout porteur d'une attestation individuelle de la Caf, inscrivant un jeune dans un club affilié, avant le 31/12/2012, bénéficie d'une réduction de 50 € sur le montant de son inscription. Le club se charge de récupérer **l'attestation originale.**
- b) Le club adressera au CDOS, pour le 31/12/2012 :
 1. La fiche signalétique complétée
 2. Un RIB (collé sur la fiche signalétique)
 3. Le bordereau complété
 4. Les attestations de la CAF

Quelques points importants :

- *Si votre club propose différentes disciplines, remplir un bordereau par discipline ;*
- *Les photocopies des attestations **ne sont pas acceptées** ;*
- *Les deux documents sont à dater et à signer ;*
- *Les numéros de licence (établie entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2012) sont obligatoires ;*
- *Joindre **obligatoirement un RIB** au dossier (RIB au nom du club)*

La participation financière de 50 € par bénéficiaire sera versée par virement sur le compte du club dans les 30 jours, suivant la réception des documents.

Les comités départementaux seront tenus informés par le CDOS de la situation de leur activité.

CDOS de Meurthe-et-Moselle

- Opération Pass'Loisirs Caf -

13 rue Jean Moulin

MRSL - BP 70001

Les documents sont à adresser :

54 510 TOMBLAINE

Pour tout renseignement : 03 83 18 87 54

Email : cdos54@wanadoo.fr

Le Président,
Louis JACQUOT